



Assemblée générale

Distr. générale
22 juillet 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Point 73 b) de l'ordre du jour provisoire*

Promotion et protection des droits de l'homme :

**Questions relatives aux droits de l'homme,
y compris les divers moyens de mieux assurer
l'exercice effectif des droits de l'homme
et des libertés fondamentales**

Suite donnée à l'Année internationale de l'apprentissage des droits de l'homme

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est présenté en application de la résolution 68/173 de l'Assemblée générale sur la suite donnée à l'Année internationale de l'apprentissage des droits de l'homme dans laquelle l'Assemblée prie le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-dixième session un rapport sur l'application de la résolution.

Dans le présent rapport le Secrétaire général décrit les faits nouveaux survenus et les activités qui ont été menées de juillet 2013 à juin 2015 en matière d'éducation, de formation et d'apprentissage dans le domaine des droits de l'homme pour donner suite à l'Année internationale et qui ont été facilitées par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, notamment dans le cadre du Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme (en cours depuis 2005). Les initiatives de l'Organisation des Nations Unies telles que l'Année internationale, le Programme mondial et la Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme reflètent le consensus de la communauté internationale à l'égard de la contribution essentielle de l'éducation, de l'apprentissage et de la formation en matière des droits de l'homme à la réalisation de ces droits.

* A/70/150.



I. Introduction

1. Par sa résolution 62/171, l'Assemblée générale a décidé que l'année commençant le 10 décembre 2008 serait proclamée Année internationale de l'apprentissage des droits de l'homme. Elle engageait les États Membres à intensifier leur effort de promotion de l'apprentissage et de l'éducation dans le domaine des droits de l'homme aux niveaux local, national et international et a encouragé, à cette fin, la coopération à tous les échelons et avec toutes les parties concernées. Par la suite, l'Assemblée a examiné cette question à ses soixante-troisième, soixante-quatrième et soixante-sixième sessions et a adopté respectivement ses résolutions 63/173, 64/82 et 66/173.

2. À sa soixante-huitième session, l'Assemblée générale a été saisie du rapport du Secrétaire général sur la suite donnée à l'Année internationale (A/68/207) qui donnait des informations sur les initiatives prises jusqu'en juin 2013 pour réaliser les objectifs de l'Année. Dans sa résolution 68/173, l'Assemblée encourageait les États Membres à développer l'action menée au-delà de l'Année internationale et à envisager de consacrer les moyens financiers et humains nécessaires à la poursuite de l'élaboration et de la mise en œuvre, aux niveaux international, régional, national et local, de programmes d'action à long terme d'apprentissage général dans le domaine des droits de l'homme, en coordination avec les parties prenantes concernées. L'Assemblée a demandé à la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et au Conseil des droits de l'homme d'accorder un appui, une coopération et une collaboration sans réserve à tous les acteurs concernés, pour élaborer des stratégies et des programmes d'action. L'Assemblée a également prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-huitième session, un rapport sur l'application de la résolution.

3. Dans le présent rapport, le Secrétaire général décrit les activités en matière d'éducation, d'apprentissage et de formation aux droits de l'homme qui ont été menées de juillet 2013 à juin 2015 pour donner suite à l'Année internationale et qui ont été facilitées par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), notamment dans le cadre du Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme.

II. Coordination internationale du Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme

4. Dans sa résolution 59/113, l'Assemblée générale a proclamé en tant qu'initiative mondiale continue, organisée en phases successives le Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme (en cours depuis 2005) afin de faire avancer la mise en œuvre de programmes d'éducation en matière de droits de l'homme dans tous les secteurs. La première phase (2005-2009) a été consacrée à l'intégration de l'éducation aux droits de l'homme dans les établissements d'enseignement primaire et secondaire. Le plan d'action connexe (voir A/59/525/rev.1) a été adopté par l'Assemblée en juillet 2005 (voir la résolution 59/113 B). La deuxième phase (2010-2014) était axée sur l'éducation aux droits de l'homme dans l'enseignement supérieur et sur la formation aux droits de l'homme des enseignants et des éducateurs, des fonctionnaires, des responsables de

l'application des lois et du personnel militaire. Le plan d'action connexe (voir A/HRC/15/28) a été adopté par le Conseil des droits de l'homme en septembre 2010 (voir la résolution 15/11).

5. En septembre 2013, le Conseil des droits de l'homme a adopté la résolution 24/15 dans laquelle il décidait de consacrer la troisième phase du Programme mondial à une mise en œuvre renforcée des deux premières phases et à la promotion de la formation aux droits de l'homme chez les professionnels des médias et les journalistes. Le HCDH a donc préparé, en consultation avec toutes les parties concernées, un plan d'action correspondant à la troisième phase (voir A/HRC/27/28 et Corr.1) que le Conseil a adopté en septembre 2014 (voir la résolution 27/12).

6. Dans la même résolution, le Conseil priait le Haut-Commissariat d'établir et de présenter un rapport d'évaluation sur la mise en œuvre de la deuxième phase du Programme mondial, en se fondant sur les rapports nationaux d'évaluation. Le rapport (A/HRC/30/24) donne un aperçu général des mesures dont les États ont rendu compte qui ont été prises au niveau national en faveur de l'éducation aux droits de l'homme dans l'enseignement supérieur et de la formation aux droits de l'homme des fonctionnaires, des responsables de l'application des lois et du personnel militaire. Le rapport tire également des conclusions des informations examinées et formule des recommandations visant à promouvoir l'éducation et la formation dans le domaine des droits de l'homme en s'appuyant sur les progrès accomplis au cours de la deuxième phase. Le Conseil examinera le rapport à sa trentième session en septembre 2015.

7. S'acquittant de son rôle de coordinateur, le Haut-Commissariat a continué de promouvoir le Programme mondial et d'aider les États Membres à le mettre en œuvre au plan national. Comme dans les phases antérieures, une brochure énonçant le plan d'action pour la troisième phase sera publiée en 2015 dans les six langues officielles de l'ONU. Le Haut-Commissariat a également tenu à jour et continué d' étoffer les pages de son site Web consacrées au Programme mondial et aux initiatives connexes en anglais, espagnol et français¹ et a maintenu le contact avec un large éventail de gouvernements, d'organismes des Nations Unies, d'autres organisations intergouvernementales, d'institutions nationales des droits de l'homme et d'organisations de la société civile.

8. À l'initiative de la Commission irlandaise des droits de l'homme et de l'égalité, le Haut-Commissariat et la Commission ont organisé conjointement la Conférence internationale sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme qui s'est tenue à Dublin en décembre 2013. La Conférence a mis en évidence les bonnes pratiques suivies dans ce domaine et a encouragé la formulation et la mise en œuvre de la formation aux droits de l'homme pour la fonction publique en conformité avec le Programme mondial. Parmi les résultats immédiats obtenus par la Conférence il y a lieu de relever l'élaboration d'un recueil des pratiques existantes suivies ou soutenues par les institutions nationales des droits de l'homme ainsi que la publication d'un rapport de conférence où sont décrits les pratiques suivies et les

¹ Voir www.ohchr.org/EN/Issues/Education/Training/Pages/HREducationTrainingIndex.aspx.

enseignements tirés en ce qui concerne le soutien et la mise en œuvre de la formation aux droits de l'homme pour la fonction publique².

9. Le Haut-Commissariat participe au Groupe de contact international sur l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme qui a été établi sous la coordination du Conseil de l'Europe et qui a pour mission d'assurer une étroite coopération entre les initiatives régionales et internationales dans ce domaine, notamment grâce à un échange régulier d'informations et à la mise en œuvre d'activités conjointes. Participent également au Groupe l'Organisation de la Ligue arabe pour l'éducation, la culture et la science, la Commission européenne, l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, l'Organisation des États américains, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

III. Instruments et ressources

10. Le Haut-Commissariat a continué de mettre au point et de diffuser un choix de matériels pédagogiques et méthodologiques constitués à partir des meilleures pratiques suivies dans le domaine de l'éducation aux droits de l'homme. De concert avec diverses organisations intergouvernementales, le Haut-Commissariat a finalisé une publication intitulée *The Right to Human Rights Education* qui est un recueil des engagements en matière d'éducation et de formation aux droits de l'homme pris par les États dans diverses enceintes internationales et régionales³. Cet outil Web a été mis en ligne lors de la vingt-septième session du Conseil des droits de l'homme en septembre 2014. En outre, le Haut-Commissariat finalise une édition actualisée de la publication *Formation aux droits de l'homme – Guide de formation à l'intention des professionnels adultes*, parue en 1999.

11. Le HCDH a continué d'étendre sa Collection de matériels sur l'éducation et la formation dans le domaine des droits de l'homme⁴, une section spéciale de sa bibliothèque à Genève qui contient plus de 3 800 documents provenant du monde entier, ainsi que sa base de données sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme⁵ qui vise à faciliter le partage de l'information sur les institutions et programmes éducatifs dans le monde entier. À la fin de juin 2015, la base de données contenait des renseignements sur 1 205 établissements et 432 programmes de formation aux droits de l'homme. Pendant la période considérée, la bibliothèque du Haut-Commissariat a répondu à 251 demandes d'information sur l'éducation aux droits de l'homme émanant d'organisations gouvernementales et non gouvernementales, notamment d'institutions académiques et a fourni des services de référence ainsi que d'autres conseils dans ce domaine. En outre, pendant la période 2013-2014, la médiathèque a enregistré 27 632 visites de son catalogue en ligne et a ajouté 2 368 nouveaux articles à sa collection.

² Le rapport de la Conférence peut être consulté sur le site www.ipa.ie/pdf/IHRC_Post_Conference_Report_web.pdf.

³ Cette publication peut être consultée sur le site www.ohchr.org/EN/Issues/Education/Training/Compilation/Pages/Listofcontents.aspx.

⁴ Voir www.ohchr.org/EN/Issues/Education/Training/Pages/Collection.aspx.

⁵ Voir <http://hre.ohchr.org/hret/>.

12. Le Haut-Commissariat tient également à jour un important recueil de traductions de la Déclaration universelle des droits de l'homme dans plus de 440 langues et dialectes qui peut être consulté sur son site Web. En outre, un recueil de supports imprimés ou autres relatifs à la Déclaration réunit plus de 440 articles tels que des ouvrages, des supports multimédias et de nombreux objets commémoratifs⁶.

13. Pendant la période 2013-2014, le Haut-Commissariat a distribué plus de 130 000 exemplaires de ses publications papier dans toutes les langues officielles de l'ONU. Les commandes massives provenaient essentiellement de l'Algérie, de la Bolivie (État plurinational de), du Cameroun, du Chili, des États-Unis d'Amérique, d'Éthiopie, d'Iraq, du Kazakhstan, du Kirghizistan, du Liban, de la Mauritanie, du Mexique, du Qatar, de la République démocratique du Congo, du Sénégal, du Tchad, du Togo, de la Tunisie et du Yémen. Bon nombre de ces publications ont abouti directement entre les mains de publics extérieurs mais elles ont également aidé à des activités de formation aux droits de l'homme ainsi qu'à des campagnes menées par le Haut-Commissariat sur le terrain et par d'autres entités du système des Nations Unies. Le HCDH a également fourni toute une série de publications concernant les droits de l'homme à des bibliothèques et à des centres d'information. Pendant la période considérée, les publications papier du Haut-Commissariat qui ont été le plus demandées ont été les fiches d'information, les ouvrages d'orientation et de méthodologie et les ouvrages de formation et d'éducation tels que *Évaluer les activités de formation aux droits de l'homme – Manuel destiné aux éducateurs dans le domaine des droits de l'homme*, *Institutions nationales pour les droits de l'homme : Histoire, principes, rôles et attributions* et la *Convention relative aux droits des personnes handicapées : Guide de formation* (pour publier la version anglaise et les traductions du Guide de formation, des techniques nouvelles ont été utilisées afin d'obtenir une présentation électronique accessible aux personnes handicapées). Le Haut-Commissariat a continué d'atteindre une large audience en ligne en mettant toutes ses publications à disposition sur son site Web⁷.

IV. Programmes internationaux et mesures d'appui

14. Le Haut-Commissariat, conjointement avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), a continué d'élaborer et de mettre en œuvre le Programme annuel d'orientation en matière de droits de l'homme à l'intention des diplomates qui vise à mieux faire comprendre aux représentants des États ce que sont les droits de l'homme, les mécanismes de l'ONU dans ce domaine et le HCDH. Plus de 170 diplomates appartenant aux missions permanentes auprès de l'ONU ont participé aux deux sessions du Programme organisées à Genève en septembre 2013 et en septembre 2014.

15. Le Haut-Commissariat a continué de dispenser une formation aux droits de l'homme au personnel militaire, au personnel de police et au personnel civil déployés dans le cadre des opérations de paix de l'ONU. En coopération avec le Service intégré de formation du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions, le HCDH a mis au point et dispensé des

⁶ Voir www.ohchr.org/EN/UDHR/Pages/Introduction.aspx.

⁷ Les publications du HCDH, y compris les versions électroniques pertinentes, se trouvent sur le site www.ohchr.org/EN/PublicationsResources/Pages/Publications.aspx.

formations aux droits de l'homme aux cadres des opérations de paix de l'ONU, notamment aux représentants spéciaux du Secrétaire général, aux commandants de la Force, aux chefs de la police civile et à leurs adjoints. Les composantes Droits de l'homme au sein des opérations de paix de l'ONU ont régulièrement dispensé une formation aux droits de l'homme au personnel en uniforme et au personnel civil des missions de maintien de la paix. C'est ainsi qu'en 2014, le Département des opérations de maintien de la paix et le HCDH ont exécuté un programme de formation aux droits de l'homme et à la protection des civils à l'intention de 400 membres du personnel militaire et du personnel de police appartenant aux contingents de la Mission internationale de soutien à la République Centrafricaine sous conduite de l'Union africaine afin d'aider à la transition vers la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République Centrafricaine; le HCDH a conçu et dispensé un cours de formation aux droits de l'homme à l'intention de la force de police permanente du Département ainsi que des cours spécialisés de formation aux enquêtes sur les cas de violence sexuelle liée aux conflits.

16. Le Haut-Commissariat a continué de renforcer les capacités et les compétences du personnel de l'Organisation des Nations Unies chargé de la défense des droits de l'homme, qu'il s'agisse des composantes Droits de l'homme au sein des missions de maintien de la paix ou des fonctionnaires du Siège ou sur le terrain, en organisant, périodiquement ou ponctuellement, des cours de formation sur les fonctions des droits de l'homme ou sur des questions spécifiques, notamment :

- a) Conception, gestion et organisation de la formation aux droits de l'homme;
- b) Place des droits de l'homme dans l'action humanitaire;
- c) Suivi et enquêtes sur la situation des droits de l'homme;
- d) Suivi de la situation des droits économiques, sociaux et culturels;
- e) Suivi et enquêtes sur les violences sexuelles dans le contexte des conflits;
- f) Élaboration des rapports sur les droits de l'homme;
- g) Indicateurs relatifs aux droits de l'homme;
- h) Droits des peuples autochtones et organes de suivi de traités;
- i) Intégration de la dimension sexospécifique;
- j) Droits de l'homme et politique macro-économique.

17. Pendant la période à l'examen, le Haut-Commissariat a par exemple, contribué à renforcer l'efficacité des programmes et des cours de formation aux droits de l'homme mis au point et dispensés par le personnel de l'ONU s'occupant des droits de l'homme en formant 42 membres du personnel aux méthodes de formation aux droits de l'homme pendant deux sessions de son cours périodique « Conception, gestion et organisation de la formation aux droits de l'homme ». Ce cours hautement interactif porte essentiellement sur les méthodes de formation aux droits de l'homme du HCDH et traite de toute une série de questions, entre autres : conception de la formation, organisation de la formation (exposés, facilitation etc.)

et techniques connexes, évaluation des besoins de formation et théorie sur l'éducation des adultes.

18. Le HCDH a continué de renforcer les capacités et les connaissances des représentants des peuples autochtones et des minorités en ce qui concerne le système des Nations Unies, les instruments et les mécanismes concernant les droits de l'homme en général et les questions présentant un intérêt particulier pour les peuples autochtones et les minorités. En 2014, grâce à ses programmes de bourses pour les peuples autochtones et les minorités, le Haut-Commissariat a pu former 42 représentants de ces peuples et de ces minorités afin qu'ils sachent utiliser les mécanismes internationaux relatifs aux droits de l'homme et puissent ainsi défendre leurs droits tandis que dix boursiers en internat issus de ces peuples autochtones et de ces minorités ont reçu une formation active au Siège du Haut-Commissariat et sur le terrain, entre autres au Cameroun, en Colombie, en Fédération russe, au Guatemala, au Mexique et au Nigéria. De plus, le Programme pour les personnes d'ascendance africaine de 2013 a permis de réunir des boursiers d'Australie, du Costa Rica, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de France, du Panama et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Forts de leur participation à ces programmes, plusieurs boursiers ont par la suite pris des initiatives au niveau national pour renforcer la participation à la prise de décision, sous la forme notamment de campagnes pour la prise en compte des droits des minorités dans les processus d'élaboration des constitutions, de la sensibilisation des minorités religieuses, du lancement de mécanismes nationaux de réforme de la législation et des politiques et de l'apport aux instances gouvernementales de conseils et de connaissances concernant les droits des peuples autochtones. Le Haut-Commissariat a également publié un nouveau guide à l'intention des personnes qui luttent pour la promotion et la protection des droits des minorités dans le cadre des mécanismes de l'ONU et des mécanismes régionaux.

19. Les bourses du HCDH, la participation de ses spécialistes et d'autres contributions ont également permis d'aider d'autres instances à mener des activités internationales en matière d'éducation aux droits de l'homme. Par exemple en 2013 et 2014, le HCDH a apporté son aide à Equitas – Centre international d'éducation aux droits humains pour renforcer les capacités de quelque 180 éducateurs des droits de l'homme du monde entier grâce à la participation d'un spécialiste du Haut-Commissariat qui a agi comme conseiller auprès du Programme international annuel de formation aux droits de l'homme d'Equitas et grâce à la fourniture d'un grand nombre de publications du HCDH destinées aux éducateurs. Des membres du personnel du Haut-Commissariat participent aussi régulièrement en tant qu'intervenants à des manifestations parallèles aux sessions du Conseil des droits de l'homme et à d'autres réunions sur l'éducation aux droits de l'homme organisées par la société civile et d'autres parties prenantes.

20. Le Projet ACT (Aider les communautés tous ensemble), une initiative conjointe du Haut-Commissariat et du Programme des Nations Unies pour le développement, a octroyé des bourses à des organisations nationales et locales de la société civile pour appuyer des initiatives communautaires d'éducation aux droits de l'homme. De 1998 à 2013, le HCDH a octroyé 753 bourses à toute une série d'organisations de la société civile dans 46 pays et a facilité l'exécution d'une large gamme d'activités. Ces bourses ont permis à des organisations non-gouvernementales, à des associations locales, à des institutions académiques, à des groupements professionnels et à d'autres institutions de la société civile d'organiser

des ateliers et des cours de formation dans le domaine des droits de l'homme, des activités de sensibilisation et des programmes d'éducation conçus spécialement pour des groupes se trouvant dans des situations de vulnérabilité et également de contribuer à la promotion des droits de l'homme grâce à la diffusion de matériels spécialisés et à la création de centres d'information. Les activités menées dans ce contexte portaient sur divers domaines et questions thématiques notamment la discrimination raciale et les droits des minorités, l'égalité entre les sexes et les droits fondamentaux des femmes, les droits de l'enfant, les droits de l'homme dans l'administration de la justice et dans le domaine de la santé. La huitième phase (2012-2013) du projet s'est terminée en 2013⁸.

21. Le HCDH a également aidé à sensibiliser le grand public aux droits de l'homme en commémorant la « Journée des droits de l'homme » tous les 10 décembre, date de la proclamation par l'Assemblée générale de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le slogan de la Journée des droits de l'homme a été en 2014 « Droits de l'homme 365 » fondé sur l'idée que chaque jour est la Journée des droits de l'homme. Le HCDH a lancé une campagne de médias sociaux visant à sensibiliser le public aux droits de l'homme et à encourager l'adhésion et l'appui à la communauté internationale des droits de l'homme⁹. En outre, en décembre 2013, le Haut-Commissariat a lancé la campagne mondiale « Libres et égaux » pour lutter contre l'homophobie et la transphobie et promouvoir un plus grand respect pour les droits des personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles ou transgenres (LGBT). La campagne a atteint plus d'un milliard de personnes et a obtenu de célébrités et de personnalités en vue dans toutes les régions du monde un appui qui a eu un grand retentissement. La vidéo intitulée « L'Accueil » est une des vidéos de l'ONU sur les droits de l'homme les plus regardées avec plus de deux millions de consultations en ligne et de multiples passages à la télévision¹⁰.

22. En 2015 afin de célébrer, 20 ans après, l'examen de la mise en œuvre de la Déclaration et du programme d'action de Beijing, le Haut-Commissariat a lancé la campagne #Reflect2Protect dans le but de donner de la visibilité au travail accompli par tous les défenseurs des droits de l'homme qui ont aidé à définir ce programme et se sont efforcés de défendre les droits fondamentaux des femmes et de promouvoir l'égalité entre les sexes. À cette occasion, le HCDH a fait paraître sur les réseaux sociaux et sur le site Web #Reflect2Protect une série de 12 courtes vidéos dressant le profil de défenseurs des droits fondamentaux des femmes. Chacune des vidéos abordait un des douze domaines critiques du programme d'action de Beijing à savoir la pauvreté, l'éducation, la santé, la violence à l'égard des femmes, les conflits armés, l'économie, le pouvoir et la prise de décision, les mécanismes institutionnels pour la promotion de la femme, les droits de l'homme, les médias, l'environnement et les petites filles. La campagne visait également à encourager toutes les personnes qui défendent et soutiennent les droits fondamentaux des femmes et luttent contre l'inégalité fondée sur le sexe à envoyer ou à tweeter une photo d'elles prise dans un miroir en utilisant le hashtag #reflect2protect, dans le

⁸ Pour plus de renseignements sur chaque phase du projet ACT, voir www.ohchr.org/EN/Issues/Education/Training/ACTProject/Pages/ACTProjectIndex.aspx.

⁹ Pour plus de renseignements sur la Journée des droits de l'homme 2014, voir www.ohchr.org/EN/NewsEvents/HRDay2014/Pages/HRD2014.aspx.

¹⁰ Pour plus de renseignements sur la campagne « Libres et égaux », voir www.unfe.org.

but de partager leurs réflexions sur leur rôle de défenseurs des droits des femmes et de l'égalité des sexes¹¹.

23. Des activités ont également été organisées pour lutter contre la perception négative et discriminatoire des migrants et pour attirer l'attention sur la situation des personnes souffrant d'albinisme. Par exemple, à l'occasion de la Journée internationale des migrants en décembre 2013, le Haut-Commissariat, de concert avec l'Organisation internationale du Travail, a diffusé une série de bandes dessinées visant à contrecarrer les mythes et à favoriser une perception plus positive des migrants par le public. Cette série de bandes dessinées a touché plus de 13 000 personnes sur Facebook et les tweets ont débouché sur environ 825 000 impressions potentielles sur Twitter (c'est-à-dire le nombre de fois qu'un tweet a atteint des comptes Twitter)¹². Grâce aux activités de sensibilisation menées par le HCDH, la situation des personnes souffrant d'albinisme a attiré davantage l'attention dans les médias et dans les recommandations des mécanismes relatifs aux droits de l'homme. Comme suite à la recommandation du Conseil des droits de l'homme, l'Assemblée générale a proclamé le 13 juin Journée internationale de sensibilisation à l'albinisme¹³.

V. Programmes régionaux et nationaux et mesures d'appui¹⁴

24. L'éducation et la formation aux droits de l'homme représentent un des aspects réguliers des activités du HCDH sur le terrain et des composantes Droits de l'homme au sein des missions de maintien de la paix, activités souvent conduites en collaboration avec les sections concernées du Siège du Haut-Commissariat. On peut dresser la liste suivante, non exhaustive, d'activités menées entre juillet 2013 et juin 2015 : programmes de formation aux droits de l'homme s'adressant à des audiences diverses (forces de sécurité, responsables de l'application des lois, journalistes, juristes et société civile), fourniture de services consultatifs aux gouvernements pour l'élaboration de programmes d'éducation aux droits de l'homme et activités de sensibilisation ciblant le grand public.

25. Le HCDH, dans le cadre général des efforts qu'il déploie pour assurer une plus grande transparence, renforcer l'état de droit et lutter contre l'impunité, exécute fréquemment des programmes de renforcement des capacités en matière de droits de l'homme, notamment des programmes de formation, à l'intention des responsables de l'application des lois et d'autres membres du personnel chargé de l'administration de la justice. C'est ainsi qu'en 2014, le Groupe de travail sur la promotion et la protection des droits de l'homme et de l'état de droit dans le contexte de la lutte antiterroriste, qui relève de l'Équipe spéciale de lutte contre le

¹¹ Pour plus de renseignements sur la campagne #reflect2protect, voir www.ohchr.org/EN/NewsEvents/WHRD/Pages/WomenHRDefenders.aspx.

¹² Pour plus de renseignements sur la Journée internationale des migrants 2013, voir www.ohchr.org/EN/Issues/Migration/Pages/InternationalMigrantsDay2013.aspx.

¹³ Pour plus de renseignements sur les activités de sensibilisation du DCHC à la situation des personnes souffrant d'albinisme, voir albinism.ohchr.org/.

¹⁴ Pour plus de renseignements sur les activités signalées dans la présente section, voir www2.ohchr.org/english/OHCHRRReport2014/WEB_version/ et www2.ohchr.org/english/OHCHRRReport2013/WEB_version/.

terrorisme, a continué d'exécuter un projet à long terme de formation et de renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme des responsables de l'application des lois. Neuf États Membres se sont déclarés intéressés par une formation qui leur serait apportée dans le cadre du projet, laquelle formation a été dispensée pour la première fois au Nigéria au début de 2015. Le Haut-Commissariat a également mis au point une série de guides de référence à l'intention des États. Ces initiatives ont aidé à obtenir que, dans le cadre des diverses mesures prises par les États pour empêcher les actes de violence et assurer la sécurité des personnes relevant de leur juridiction, les responsables de l'application des lois, dans l'exécution de leur tâche, accordent la priorité aux considérations liées aux droits de l'homme.

26. Au Guatemala, le Haut-Commissariat a mené à bien une stratégie globale de renforcement de la capacité nationale de lutte contre l'impunité. En maintenant son appui au secteur de la justice, il a permis une meilleure application dans les décisions judiciaires des normes internationales en matière de droits de l'homme. Au Cambodge, le HCDH a réuni des juges, des procureurs, des avocats, des greffiers et des agents pénitentiaires et de police dans une série de cinq tables rondes régionales sur le système judiciaire qui ont accru la coopération et amélioré l'administration de la justice. Au Mozambique, le Bureau régional du HCDH pour l'Afrique australe s'est efforcé de renforcer la capacité de l'institution nationale chargée de la protection des droits de l'homme, ce qui a permis à cette dernière de procéder à son premier contrôle systématique des prisons et d'un centre de détention. Au Tadjikistan, le Haut-Commissariat a organisé un atelier sur la justice traditionnelle et une consultation d'experts sur la justice militaire. Les efforts conjoints de promotion du Haut-Commissariat, du médiateur et de la société civile ont finalement abouti à la mise en place d'un mécanisme pilote de surveillance des institutions fermées. En avril 2014, le HCDH a publié un rapport sur la situation des prisons en Tunisie qui a débouché sur la création d'un groupe de travail national chargé d'appliquer ses recommandations et sur l'élaboration de programmes de formation aux droits de l'homme à l'intention des agents pénitentiaires. Des cours sur les droits de l'homme ont également été prévus dans la formation des juristes notamment en Bolivie (État plurinational de), au Cambodge, en Géorgie, au Kenya et au Mexique.

27. Vers la fin de 2014 et au début de 2015, le Bureau régional du HCDH pour l'Amérique du sud, dans le cadre de son engagement général à mettre fin à l'impunité, a formé des groupes de personnes se trouvant dans des situations vulnérables à l'utilisation des mécanismes internationaux relatifs aux droits de l'homme pour qu'elles dénoncent les violations des droits de l'homme. Au Chili, en janvier 2015, 50 membres d'organisations de la société civile ont été formés à l'élaboration des rapports alternatifs au Comité des droits économiques, sociaux et culturels. Ces cours de formation contribuent à faire participer la société civile aux mécanismes de l'ONU relatifs aux droits de l'homme, ce qui permet une meilleure application des droits de l'homme.

28. Le HCDH lutte contre les problèmes de violence sexuelle et sexistes, de traite et d'exploitation liée à la traite, grâce notamment à des programmes d'éducation et de renforcement des capacités dans ce domaine. Par exemple, le Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme au Guatemala a soumis à l'École de la magistrature une étude sur l'application abusive de stéréotypes sexistes par les tribunaux dans les affaires de violences sexuelles et sexistes. L'École a par la suite

accepté d'inscrire la question des stéréotypes sexistes à son programme de formation judiciaire. En tant qu'une des entités chefs de file de l'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit créée en vertu de la résolution 1888 (2009) du Conseil de sécurité, le HCDH a continué d'apporter, sous forme de renforcement des capacités, une assistance aux autorités nationales de la République centrafricaine, de la Colombie, de Côte d'Ivoire, de la République démocratique du Congo, de la Guinée, du Libéria, de la Somalie et du Sud-Soudan aux fins de la responsabilisation des auteurs d'actes de violence sexuelle de ce type. Le HCDH a créé en Côte d'Ivoire un comité d'experts nationaux en matière de violence sexuelle en période de conflit qui a sensibilisé les membres des forces armées et la population à la prévention de la violence sexuelle et à la lutte contre ce phénomène. Le Haut-Commissariat a également dispensé un cours de formation de trois jours aux composantes Droits de l'homme au sein des missions de maintien de la paix et aux organes chargés d'enquêter sur les cas de violences sexuelles en période de conflit en République démocratique du Congo et au Soudan (Darfour), en renforçant leur capacité à enquêter sur les allégations de ces violations graves. Le Bureau régional du HCDC pour l'Europe a contribué à sensibiliser aux rapports qui existent entre la traite et les droits de l'homme en dispensant des programmes de formation à l'approche fondée sur les droits de l'homme qu'il convient de suivre pour identifier et interroger les victimes.

29. En outre, dans le souci de renforcer l'égalité et de contrecarrer la discrimination, le Haut-Commissariat a apporté en 2014 une aide aux gouvernements afin de sensibiliser davantage les acteurs nationaux et de renforcer leur capacité à lutter contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui l'accompagne. C'est ainsi qu'en El Salvador et au Nicaragua, 50 agents d'institutions nationales des droits de l'homme ont reçu du Bureau régional pour l'Amérique centrale une formation à l'exécution d'un protocole d'intervention dans les cas de discrimination raciale. Le HCDH a également organisé des rencontres pour des groupes spécifiques au Bélarus, en Jordanie, en Fédération de Russie et en Tunisie au sujet de la liberté de religion ou de croyance, notamment de l'interdiction de l'incitation à la haine nationale, raciale ou religieuse dans le cadre du suivi du Plan d'action de Rabat adopté en 2012 sur l'interdiction de l'appel à la haine nationale, raciale ou religieuse qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence. En Mauritanie, le Haut-Commissariat a organisé deux séminaires sur la diversité culturelle qui, dans le cadre de la promotion de la tolérance et de la justice sociale, visaient entre autres à mieux faire comprendre les droits des travailleurs migrants et de leurs familles. Dans la République de Moldova, le Haut-Commissariat a apporté son aide à un réseau de parents d'enfants handicapés qui s'efforcent de faire instaurer l'éducation ouverte à tous et a aidé à élaborer des campagnes de sensibilisation.

30. En réponse aux nombreux cas de violation des droits de l'homme ciblant des personnes en raison de leur orientation ou de leur identité sexuelle, le HCDH a dispensé sur le terrain une formation destinée à la société civile axée sur le suivi des violations des droits de l'homme commises à l'encontre des personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et transgenres. Par exemple le Haut-Commissariat a mené des activités visant à renforcer les capacités des membres des organisations de la société civile cambodgienne défendant les droits de ces personnes en organisant des séances

de formation au contrôle du respect des droits de l'homme et à l'établissement des faits.

31. Dans le cadre de sa stratégie d'élargissement de l'espace démocratique, le HCDH a accru la capacité des acteurs nationaux à s'occuper des questions de droits de l'homme dans le domaine des médias. En 2014 le HCDH a organisé un atelier avec le Ministère de la communication de Madagascar pour faciliter l'élaboration d'un projet de code de la communication ainsi qu'un atelier au Togo pour promouvoir la professionnalisation des médias. Le Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest du HCDH a lancé un projet de formation des journalistes aux droits de l'homme et aux reportages sur les droits de l'homme. Le Bureau régional pour le Moyen-Orient a collaboré avec le HCDH en Tunisie pour organiser, en s'appuyant sur les normes internationales relatives aux droits de l'homme et sur les mécanismes de protection de la liberté d'expression, un atelier de renforcement de la capacité des acteurs de la société civile et des journalistes à empêcher les incitations à la haine.

32. Le HCDH a également organisé des ateliers à l'intention des femmes défendant les droits de l'homme de la région de l'Asie et du Pacifique au sujet de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing dans le but d'encourager les femmes à participer à la vie politique et de mettre en évidence le travail des femmes défenseurs des droits de l'homme. Le Haut-Commissariat a organisé à Madagascar à l'intention des femmes dirigeantes des ateliers d'initiation aux droits de l'homme qui ont permis de faire comprendre comment mieux utiliser les mécanismes nationaux, régionaux et internationaux de protection des droits des femmes.

33. En Colombie, en République démocratique du Congo, au Guatemala et au Mexique, les présences du HCDH sur le terrain ont lancé des campagnes d'information du public (y compris, en Colombie, au moyen d'émissions radiophoniques) et un programme de tutorat pour les acteurs de la société civile en République démocratique du Congo et ont renforcé les capacités des organisations de la société civile dans les régions isolées (au Tadjikistan). En Géorgie, le Haut-Commissariat a fait traduire dans les langues locales et diffusé des supports documentaires de formation aux droits de l'homme et a organisé une session de cours d'été sur ce thème à l'intention d'avocats et de représentants de la société civile.

34. Le HCDH a également aidé les pays (notamment la Colombie, la Fédération de Russie, la Jamaïque, le Kenya, Madagascar, le Rwanda, Timor-Leste et la Tunisie) à intégrer ou à améliorer l'enseignement des droits de l'homme dans leurs systèmes nationaux d'éducation en formant les enseignants, en élaborant des supports pédagogiques sur les droits de l'homme et en apportant des conseils sur les documents de politique générale. Le Gouvernement rwandais a élaboré une stratégie nationale sur la question et l'éducation aux droits de l'homme a été inscrite dans les programmes scolaires en Jamaïque, à Timor-Leste et en Tunisie. Cinq universités de la Fédération de Russie (à Moscou, Perm et Kazan) ont inscrit à leur programme d'études un programme de maîtrise en droits de l'homme et l'Université d'Egerton au Kenya a inscrit parmi les cours normaux des étudiants du second cycle un cours sur les droits de l'homme. En Colombie des mesures ont été prises pour commencer à mettre en œuvre la politique nationale d'éducation aux droits de l'homme; la formation des formateurs et des responsables de l'enseignement suit désormais une

approche fondée sur les droits de l'homme. À Madagascar, l'Académie militaire a approuvé l'inscription à son programme de modules sur les droits de l'homme.

35. En 2014, le HCDH, sur les thèmes des normes relatives aux droits de l'homme et des Principes concernant le statut des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme (Principes de Paris), du traitement des plaintes ainsi que de la surveillance et des enquêtes, a apporté des conseils, une formation et un appui au personnel des institutions nationales des droits de l'homme dans les pays suivants : Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Comores, Gambie, Guatemala, Guinée, Mozambique, Sénégal, Tunisie, Vanuatu et Zimbabwe.

36. Dans plusieurs pays africains, le HCDH dispense également une formation aux droits de l'homme aux membres des Commissions électorales indépendantes, aux parlementaires, aux acteurs de la société civile et aux professionnels des médias dans la perspective des élections locales prévues. Cette formation vise à favoriser l'instauration de sociétés transparentes et participatives reposant sur le dialogue, le pluralisme et la tolérance.

37. Le HCDH a dispensé à diverses parties prenantes une éducation et une formation aux droits de l'homme pour que ces derniers soient pris en compte dans le développement et dans l'activité économique dans le cadre de l'ensemble des questions économiques et sociales. Le HCDH a dispensé des formations sur le suivi des droits économiques, sociaux et culturels entre autres au Kirghizistan, en Mauritanie et dans les territoires palestiniens occupés ainsi que des formations sur la protection judiciaire de ces droits, entre autres au Guatemala, à Madagascar et au Monténégro. Au Mexique, le Haut-Commissariat a sensibilisé davantage les institutions étatiques et les acteurs non étatiques aux obligations internationales en matière de droits économiques et sociaux. Le HCDH a également entrepris un processus ambitieux visant à développer au plan national un système plus juste et plus efficace de mécanismes de recours en cas de violation grave des droits de l'homme mettant en cause des entreprises commerciales. Pour ce faire, des activités de renforcement des capacités ont été menées dans un certain nombre de pays afin d'appuyer l'application effective des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

VI. Conclusions

38. **Le présent rapport donne un aperçu des activités menées par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme pour faciliter l'apprentissage des droits de l'homme à tous les niveaux – international, régional et national. Le Haut-Commissariat a également présenté à la treizième session du Conseil des droits de l'homme, en complément du présent rapport, un rapport (A/HRC/30/24) sur les initiatives d'éducation et de formation dans le domaine des droits de l'homme prises à l'échelon national dans le cadre de la deuxième phase (2010-2014) du Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme.**

39. **Les initiatives de l'Organisation des Nations Unies, telles que l'Année internationale de l'apprentissage des droits de l'homme, le Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme et la Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme reflètent l'engagement des gouvernement au niveau mondial ainsi que leur consensus à**

l'égard de la contribution essentielle que l'éducation, l'apprentissage et la formation en matière des droits de l'homme apportent à la réalisation de ces derniers. Il ne faut cependant pas perdre de vue que les programmes internationaux ne peuvent qu'appuyer – sans la remplacer – une action nationale engagée, vigoureuse et concertée menée dans l'intérêt bien compris de chaque pays.

40. De fait, une éducation efficace aux droits de l'homme, qui donne aux détenteurs de droits les moyens de faire valoir ces droits et qui renforce la capacité des responsables de s'acquitter de l'obligation qui est la leur de protéger, de respecter et de mettre en œuvre les droits de l'homme constitue un excellent moyen d'atteindre plusieurs buts : la prévention des violations des droits de l'homme et des conflits violents, une meilleure participation des personnes aux processus de prise de décision dans les systèmes démocratiques, la promotion d'un développement durable centré sur l'homme et avant tout la mise en place de sociétés justes où tous les droits fondamentaux de chacun se voient reconnaître toute leur valeur et sont respectés.
